

# Olympisme, amateurisme, professionalisme : un sujet d'une brûlante actualité

Autor(en): **Riedmatten, Adrien de**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **20 (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-996438>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Olympisme amateurisme professionalisme

Un sujet d'une brûlante  
actualité

par Adrien de Riedmatten, Sion

## Note de la rédaction.

Dans les no 4 et 6 de l'année 1961, notre revue a publié deux articles du plus haut intérêt sur la question tant débattue, mais jamais résolue, de l'amateurisme en matière sportive. Dans une étude intitulée « Une vue moderne de l'amateurisme » certains responsables « évolués » du Comité international olympique se sont efforcés de trouver une définition qui, à leur sens, devrait redonner à l'amateurisme sa juste notion.

Dans son article « Sport et philosophie » Adrien de Riedmatten fit, pour sa part, une analyse extrêmement précise du sport et de ses incidences sur l'esthétique, la morale, l'esprit, en tant qu'élément de compréhension et d'amour entre les hommes.

Dans une remarquable conférence qu'il vient de donner au Panathlon-club de Sion, il s'est attaqué, avec courage et décision, au « mythe » de l'amateurisme sportif, clouant au pilori le désintéressement financier qui, selon lui est un faux critère de distinction et un faux idéal sportif. Nos lecteurs que ces questions intéressent suivront, sans doute, avec plaisir, le raisonnement non dépourvu de sagesse de notre éminent compatriote.

F. P.

La notion d'amateur en matière de sport et, en particulier, le désintéressement financier en tant que faux critère de distinction et faux idéal sportif

Messieurs,

Si nous devons le thème de notre première conférence au distingué président que fût le Colonel Studer, celui que nous traitons aujourd'hui s'est imposé à nous, pour ainsi dire, comme une des suites naturelles de la philosophie du sport.

En effet, à la définition succède la division. C'est elle qui délimite l'objet, serre de près la réalité et, répondant à notre tournure d'esprit latine, élève ces frontières qui permettront de mieux pénétrer l'origine, la nature et la fin des choses.

Nous suivrons donc la logique de notre manière de penser en essayant de vous faire entrer plus avant dans le sujet que nous avons traité jusqu'ici d'une façon toute générale. Peut-être n'adopterez-vous pas nos vues, même partiellement, mais nous sommes, en tout cas, sûrs que nous profiterons personnellement de la discussion qui s'ouvrira à la fin de notre exposé selon la tradition et dont vous voudrez bien être les aimables animateurs.

S'il est une chose, Messieurs, qui étonnerait d'une manière extrême les Grecs de l'époque pré-socratique qu'un miracle aurait permis de revenir au milieu de nous, sur les terrains de nos stades, ce serait bien de constater que le « désintéressement financier » est devenu un des emblèmes de pureté olympique. Que ce résultat ait été obtenu par le biais de la notion anglo-saxonne de l'amateurisme serait, sans doute, un motif de surprise bien plus grand encore. Et nous ignorons, à la vérité, quels arguments nous aurions opposés à ces maîtres de l'esprit qui nous auraient si justement reproché d'avoir non seulement travesti la notion olympique et amoindri son idéal mais encore semé la confusion dans le sport en général.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit pour ceux qui se sont loyalement penchés sur la double équivoque qui régit le sport amateur et professionnel moderne, à savoir : l'équivoque d'une définition sans valeur et qui ne peut, en conséquence, satisfaire les besoins de la logique et l'équivoque d'une définition ayant éclaté au cours de son histoire et qui laisse, en réalité, le sport à la merci de règlements errant à la dérive.

S'il est donc vrai que la définition du sport amateur et sa distinction du sport professionnel sont incertaines, l'intelligence du problème tombe d'elle-même et s'il est vrai que les impératifs de cette définition, respectés durant une période, sont aujourd'hui inappliqués dans leur ensemble, la définition et sa distinction tout comme les règlements qui s'y réfèrent, n'ont aucune portée pratique.

Or, telle est bien la vérité et nous tenterons de le démontrer en définissant d'abord le sport amateur ; en exposant ensuite la définition anglaise de l'amateurisme et en faisant ressortir ce que nous appelons ses erreurs et ses conséquences ; en la confrontant enfin avec notre définition. Pour terminer nous tirerons nos conclusions.

Messieurs, l'étymologie du mot amateur laisse entendre qu'il signifie « avoir du goût pour quelque chose ; au sens péjoratif être médiocre mais aussi exercer une activité sans en faire sa profession ».

Le mot profession contient, lui, l'idée de déclaration publique d'un sentiment habituel mais encore d'état, de condition, d'emploi à propos de quoi Littré ajoute dans une citation « il n'est point de profession qui n'exige un homme entier ».

A son tour Larousse parle de la profession dans le même sens et écrit du terme amateur, entre autres, ce qui suit : qui s'adonne à la poésie aux beaux arts, à un sport sans en faire sa profession ».

Voici donc déjà groupés, les matériaux qui nous permettront de construire. Mais pour que notre ouvrage s'édifie avec toute la clarté désirable, nous devons libérer la place où il se dressera de tout ce qui pourrait encore l'encombrer et nous vous invitons, dans ce but, à nous défaire, si jamais nous y avons été les uns ou les autres assujettis, même pour une courte période, du préjugé que le « désintéressement financier » pourrait être, en matière de sport amateur, un critère de distinction ou un élément d'idéal supérieur. Ceux qui éprouveraient le besoin d'y revenir auraient toujours le loisir de le faire par la suite.

En dernier lieu, si vous voulez bien admettre que la progression de notre étude suive un chemin, en général inusité, nous vous proposerons de définir d'abord et de prouver ensuite.

Dans notre première conférence nous avons défini le sport comme une activité libre et ordonnée, distincte du jeu et du combat et dont le but est l'harmonieux développement physique et moral de l'individu. Nous avons divisé l'activité sportive en sport de récréation et en sport de compétition avec ou sans spectacle. Enumérant aujourd'hui une nouvelle distinction, parmi d'autres possibles, nous dirons que le sport est professionnel lorsque celui qui le pratique en fait un état ou une occupation principale et qu'il est amateur lorsque celui qui l'exerce en fait une activité secondaire ou accessoire. La qualité d'occupation principale ou d'occupation secondaire est l'élément qui joue le rôle de différence spécifique pour le sport professionnel et amateur à l'intérieur du genre sport. C'est donc le « temps d'occupation » ou temps consacré qui constitue leur critère de distinction et les diversifie l'un et l'autre et non, comme il a été souvent admis, quel qu'autre élément tel le goût, le choix ou le revenu.

En effet, sous l'angle du temps consacré, l'activité générale d'un individu peut se décomposer en activités multiples dont les unes ont le caractère d'activités principales et les autres celui d'activités secondaires. Mais ce qui les sépare en tout état de cause et d'une manière évidente les unes des autres est que, quelle que soit sa nature et le lieu où le moment où elle se déroulera, une activité principale sera toujours reconnaissable d'une activité secondaire par la différence de temps qu'elle réclamera. Comme cette différence ne saurait souffrir d'exception on doit lui attribuer la valeur d'un critère de distinction sûr.

Si donc l'activité sportive d'une personne s'intègre dans le cadre de son activité générale et tel est indubitablement le cas, elle revêtira nécessairement aussi, sous la forme que nous avons énoncée, le caractère d'une activité principale ou accessoire et s'il est dans la nature de l'activité sportive professionnelle d'être une activité principale et dans celle de l'activité sportive amateur d'être une activité secondaire on devra conclure que le critère du temps consacré les distingue réellement. Or, l'expérience nous l'apprend et Littré et Larousse le confirment (il n'y a point de profession qui n'exige un homme tout entier ; est amateur celui qui exerce un sport sans en faire sa profession) que toute activité professionnelle engage la majeure partie du temps et des forces d'un individu alors que toute activité amateur n'en utilise qu'une partie inférieure ou une faible partie. Donc le sport professionnel est une activité principale et le sport amateur une activité secondaire et le critère du « temps consacré » s'applique à l'un et à l'autre conformément à la définition que nous avons donnée.

On pourrait se demander, peut-être, pourquoi nous n'avons pas élargi notre définition en disant que la profession est une occupation principale qui correspond au choix, au goût d'un sujet et lui apporte, dans la règle, l'essentiel de son revenu tandis que l'activité amateur qui s'y oppose ne lui procure qu'un revenu complémentaire et occasionnel ?

Nous nous empressons de répondre que nous avons expressément évité cette erreur et le piège qu'elle recèle, car pour avoir la valeur d'un critère de distinction sûr un élément doit se retrouver d'une manière invariable et permanente. Or, le choix n'est pas toujours libre ; une profession comme une activité d'amateur peuvent vous être imposée par les circonstances ; on peut aussi choisir l'une et l'autre sans contrainte ; le goût peut être plus prononcé pour une activité d'amateur que pour une activité professionnelle ; l'inverse peut aussi être vrai. Quant au revenu, s'il provient d'ordinaire pour l'essentiel, sinon pour la totalité de la profession, il peut être partiellement, voire totalement acquis en dehors d'elle. Exemple : la médecine pratiquée par idéalisme, la profession de sœurs infirmières, de petites sœurs de pauvres, etc. En revanche, un revenu égal, même supérieur à celui tiré de son occupation principale, peut avoir sa source dans une occupation, accessoire, ex. : conseil d'administration. On doit donc refuser à ces éléments qui sont ni permanents, ni invariables, la valeur de critère de distinction pour ne leur attribuer que la valeur d'indices.

Messieurs, je suis confus d'avoir par la longueur de mes raisonnements et la sécheresse de répétitions volontaires, tenté de vous convaincre. Si j'avais eu l'occasion de me promener en votre agréable compagnie à la fraîcheur ombrageuse de l'Illyssos, sans doute m'auriez-vous déjà dévoilé vos sentiments et fait connaître vos avis sous ce ciel léger de la Grèce qui rend tout clair et facile. Mais puisque je n'ai pas eu ce plaisir et que je dois poursuivre, j'abuserai encore de votre patience.

J'ai oublié qui a dit une fois « qu'à la longue rien n'était plus pratique qu'une bonne théorie », mais ce que je puis certainement affirmer c'est que rarement l'absence d'une bonne théorie ne s'est révélée aussi peu pratique que dans le domaine du sport amateur. Et s'il est, de fait, une réalité qui pour paraître évidente à chacun ne demeure pas moins confuse, c'est bien celle de la notion d'amateur au sens qui nous a été transmis et que l'on donne communément à ce terme. Vivant sur une déplaisante ambiguïté, non seulement elle a empoisonné et continue d'empoisonner le sport et les rapports entre sportifs, mais elle a divisé le sport antique et moderne en introduisant l'équivoque du « désintéressement financier » en tant qu'élément d'idéal supérieur. D'autre part, en s'attaquant

aux abus d'un certain professionnalisme qui devait nécessairement un jour ou l'autre susciter une réaction, elle s'en prit aux effets et non à la cause, au sport lui-même et non aux professionnels coupables d'avoir nourri le pari des tricheurs de l'époque, elle éleva une frontière inopportune entre la formule sportive ancienne et la nouvelle. Le problème fut déplacé et faussé.

C'est ainsi qu'en appelant « amateur » tout gentleman n'ayant jamais pris part à un concours ouvert à tout venant ou pour de l'argent provenant des admissions sur le terrain ou autrement ou qui n'a jamais été, à aucune période de sa vie, professeur ou moniteur d'exercices de ce genre comme moyen d'existence, qui n'est ni ouvrier, ni artisan, ni journalier » l'assemblée constitutive de l'Amateur Athletic Club de 1866 pouvait faire croire qu'elle intronisait ses gentlemen et en faisait des sportifs idéalistes et purs. Il n'en était rien, dans la réalité ; il s'agissait, au contraire, d'une trompeuse apparence dont la fin allait être l'emprisonnement du sport amateur dans un réseau de restrictions et de contradictions auquel il n'a pu se soustraire complètement aujourd'hui encore et qui allait avoir de nombreuses conséquences.

1. En effet, tout d'abord la définition du club amateur athlétique ne mérita jamais ce nom parce qu'elle n'était ni une définition réelle ni une définition nominale et que, de plus, elle était négative. Sans base, sans délimitation positive autre que celle de gentleman, sans distinction de genre ou d'espèce, sans explication de terme elle ne pouvait, au départ déjà, éviter la confusion qui retarderait l'épanouissement de l'amateurisme sur un fondement sûr. Toutefois, profitant des circonstances particulières de la réaction d'une certaine partie de la société anglaise contre ce professionnalisme sportif qui servait de support à la lie du pays et aux tricheurs, elle réussit, malgré un malentendu fondamental, à faire croire à sa valeur apparente.
2. En second lieu la formule restreignit le champ d'application de l'amateurisme vraisemblablement à une aristocratie de nom, en tous cas des loisirs et de l'argent. Elle élimina, de plein droit, l'ouvrier, l'artisan, le journalier et fit de l'amateurisme le privilège d'une classe de la société qui devait ignorer l'universalité du sport et sa valeur humaine. On se souvient des suites de cette prise de position à propos de Mr Jacques Kelly, père de la princesse de Monaco.
3. En troisième lieu l'expansion du sport amateur et de ses bienfaits à l'ensemble de la société fût inutilement retardée à une époque où des esprits clairvoyants avaient prévu la fortune à laquelle le sport allait être appelé dans nos temps modernes et le rôle qu'il allait devoir y jouer.
4. En quatrième lieu, une contradiction que nous avons déjà signalée, devait résulter de l'erreur essentielle que commirent les fondateurs de l'amateurisme en ne s'attaquant pas à la racine du mal par une intervention sans faiblesse contre la déloyauté des professionnels qui avait permis le travestissement du pari et rendu, en conséquence, le gain illicite. Par là même ils combattirent l'effet et non la cause et toute la logique de leur système en fût ébranlée.
5. En cinquième lieu, comme nous l'avons dit aussi, la suppression de toute rémunération pour des frais justifiés et pour la contre prestation d'une activité valable, fit apparaître l'équivoque pernicieuse de la substitution du désintéressement financier, en tant que critère de distinction, à celui, pourtant seul authentique, du temps consacré. Or cette équivoque qui a pesé lourdement et pèse toujours, eut facilement pu être évitée si l'on s'était appliqué à définir et si l'on avait prêté une oreille attentive aux enseignements de l'histoire.

6. En sixième lieu et toujours comme prolongement de ce que nous venons d'écrire, se répandit l'idée, aujourd'hui presque commune, que le désintéressement financier constitue un élément d'idéal supérieur qui élève pour ainsi dire de lui-même le sport amateur au-dessus du sport professionnel. Or cette idée est particulièrement tendancieuse si l'on songe qu'elle donne à un élément tout à fait secondaire et qui est simplement une des conditions de la pratique du sport comme du reste la plupart des activités humaines, la place d'un élément principal.

7. En septième lieu on doit imputer à l'amateurisme l'apparition de l'amateurisme marron. Vous ne m'en voudrez point de ne pas prendre très au sérieux cette forme d'amateurisme telle qu'on la comprend puisque pour moi et pour vous peut être déjà elle a une toute autre signification. Il en est de même du quelque peu solennel amateurisme d'Etat et qui évoque les beaux et paresseux jours de l'été sous le caractère un peu inquiétant de l'officialité politique. Enfin, nous sommes redevables à l'amateurisme des scrupules des comités et de ces situations paradoxales et parfois amusantes dans lesquelles sont enchevêtrés beaucoup de gens biens qui, avec des yeux clairs dans des visages d'enfant, doivent affecter d'ignorer ce que font leurs mains sous la table pure de l'amateurisme. Pour avoir fait partie de plusieurs comités, nous nous sommes aussi barbouillés les mains et le visage mais nous avons toujours sereinement apprécié cette couleur de réprobation qui était pour nous comme le signe de ralliement sous lequel nous pensions défendre la véritable cause de l'amateurisme.

8. En huitième lieu, enfin, nous touchons à cette autre contradiction dont l'extension devait être exceptionnelle et qui est celle de l'introduction dans l'olympisme moderne de la distinction de l'amateur et du professionnel. Si l'on songe que l'antiquité ne connut jamais une telle distinction, que les honneurs et les avantages matériels dont elle comblait ses athlètes laissaient loin derrière eux les plus somptueux cachets de nos professionnels, que le baron de Coubertin, fondateur de nos jeux, ne voulut jamais de l'amateurisme, ne s'y intéressa pas et n'y fit aucune allusion dans son serment, on demeure non seulement surpris mais confondu que l'obstination anglaise ait pu, néanmoins, imposer sa notion au CIO après tous les comités sportifs et déformer ainsi le vrai visage de l'olympisme. L'histoire nous apprend que le baron de Coubertin, essayant en vain dans une discussion qui dura de 1902 à 1940 de démontrer que presque aucun point de la formule de l'amateurisme ne résistait à la critique, devait s'écrier de guerre las « dès lors ces problèmes perdirent pour moi le peu d'intérêt qu'ils gardaient encore ». En 1936, après les jeux de Berlin, il confiait encore à un journaliste « quelle vieille et stupide histoire que celle de l'amateurisme olympique ; lisez le serment dont je suis l'auteur (je vous le rappelle « nous jurons que nous nous présentons aux Jeux olympiques en concurrents loyaux, respectueux des règlements qui les régissent et désireux d'y participer dans un esprit chevaleresque pour l'honneur de nos pays et la gloire du sport). Où voyez-vous qu'il exige des athlètes descendus sur le stade olympique un amateurisme absolu que je suis le premier à reconnaître comme impossible. Je ne demande par ce serment qu'une seule chose : la loyauté sportive qui n'est pas l'apanage des seuls amateurs. C'est l'esprit sportif qui m'intéresse et non le respect de cette ridicule conception anglaise qui permet aux seuls millionnaires de sacrifier au sport. Cet amateurisme-là ce n'est pas moi qui l'ai voulu, ce sont les Fédérations internationales qui l'ont imposée. Ce n'est donc plus un problème olympique ». ( A suivre)